

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 9 NOVEMBRE 2018

Membres présents :

Directeur : M. GUERIN.

Enseignants : Mmes BAUX, JAMES, LELONG, GROULT-HASNE, LETERRIER, MOCHON, CAPEL.

Représentants des parents d'élèves : Mmes LECACHEUR, GODARD, LEVEILLE.

Représentant de la mairie : Mme LAUNOY

Membres excusés :

M. COURTEILLE – IEN.

Mme LOISEL - DDEN

Mme Lecerf, Mme Paris – parent d'élèves,

Mme JEANNE, M. ROBIDEL - enseignants.

1- BILAN DE RENTREE

Mouvement des personnels

- Mme Lelong (UE maternelle), Mme Capel (GS-CP), Mme Massin (remplaçante rattachée à l'école), Mme Hamel (les lundis, mardis en CE1-CE2), Mme Mochon (les jeudis, vendredis en CE1-CE2).
- ½ poste « plus de maître que de classe » : M. Guérin (lundi, mardi et le mercredi avant la récréation). Il intervient en tant que maître supplémentaire.
- Postes RASED à temps partiel sur l'école : Mme Jeanne (aide rééducative), M. Robidel (aide pédagogique).
- ½ poste d'Assistante Pédagogique renouvelé : Mme Simon
- Un poste d'AVS (Assistante de Vie Scolaire auprès d'élèves à besoins particuliers) : Mme Martel. Un poste non pourvu en CM.
- Personnel en service civique nommé pour l'année scolaire : Mme Le Hen.

Effectifs de l'école :

110 élèves répartis sur 5 classes (98 élèves à la rentrée dernière).

Deux classes de l'IME Jean Itard non comptabilisées dans les effectifs de l'école, dont certains élèves sont inclus ou seront inclus au sein des classes classiques.

- Les petits loups, élèves d'âge élémentaire, sont 11.
- La classe autisme a un effectif de 6 élèves d'âge maternel encadrés par plusieurs adultes, de professions diverses : enseignant, éducatrices, orthophoniste, psychologue, psychomotricien...

La convention CAPE octroyant à l'école Robert DOISNEAU des moyens supplémentaires (équivalent REP) suite à la sortie de l'éducation prioritaire a été annexée au contrat de ville et signée par le DASEN jusqu'à la rentrée 2019.

Le coup de pouce :

La municipalité a missionné l'association Coup de pouce et des intervenants pour apporter un coup de pouce pour l'apprentissage de la lecture à 5 élèves de CP. Tous les soirs de 16h à 17h30, Mme Simon prend en charge ces élèves pour faire les leçons, effectuer des jeux de lecture et d'écriture. Le tout ayant pour objectif de leur donner le goût de lire et d'associer les parents aux apprentissages de leur enfant.

Les T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires).

Ces activités périscolaires gratuites sont proposées par la mairie le mardi soir après la classe de 16h à 17h30. Les inscriptions s'effectuent auprès de la mairie.

Le livret scolaire.

Le nouveau livret est poursuivi cette année. C'est un livret commun du CP à la 3^{ème}. Il sera renseigné en terme de réussite de l'élève dans chaque champ disciplinaire. Il est numérique.

Il sera remis en main propre sous forme papier aux parents à chaque fin de semestre.

2- PRESENTATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT.

Intervention de Mr Belmonte (coordonnateur pédagogique) :

L'U.E.M. (Unité d'Enseignement maternelle) prend en charge des enfants présentant des troubles autistiques (ils doivent être reconnus par la Maison Départementale de l'Autonomie de Saint-Lô), âgés de moins de 4 ans (pour une prise en charge minimale de 2 ans afin d'être efficace). L'objectif principal est de leur donner un statut d'élève avec pour projet final le retour en classe ordinaire. Une inclusion est faite dans les classes maternelles de l'école.

L'U.E.E. (Unité d'Enseignement Élémentaire) ne concerne pas les mêmes élèves et ne vise pas le même objectif. On ne recherche pas le retour en milieu ordinaire mais un dispositif qui convienne au mieux aux besoins des élèves, pour les amener à l'autonomie. Une U.E. existe également au sein du collège Emile Zola avec des temps d'inclusion en EPS, en Arts plastiques, en anglais,... Ce dispositif ne cible pas des enfants autistes. La classe de l'U.E.E. effectue des inclusions dans les classes de CE et de CM.

3- BILAN DES ELECTIONS.

148 inscrits et 66 votants.

18 bulletins nuls ou blancs, soit 48 suffrages exprimés.

5 sièges étaient à pourvoir. Ils reviennent aux parents indépendants, liste unique.

Indépendants titulaires : Mmes Godard, Lecacheur, Paris, Hedou, Lecerf, Suppléante : Mme Léveillée.

4 – VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR

Il est lu, explicité et **adopté à l'unanimité**. Il sera collé dans les cahiers et devra être signé par les représentants légaux et les élèves d'élémentaire.

5-PRESENTATION DU PROJET D'ECOLE

3 priorités :

- Le parcours de l'élève avec pour action la mise en place de PPRE avec une plus grande implication de l'élève.
- les pratiques pédagogiques et éducatives avec la construction d'un outil permettant à l'élève de visualiser ses objectifs.
- L'ouverture de l'école à ses partenaires avec une plus grande implication des parents dans des projets.

5 – ORGANISATION DES APC

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont proposées par les enseignants hors temps scolaire. Elles sont donc facultatives mais fortement conseillées.

Centrées plus spécifiquement sur l'apprentissage de la lecture, elles permettent une prise en charge individualisée en petits groupes de 3 ou 4 élèves.

GS/CP	Mme Capel – Mme Baux	Mardi / jeudi 13h05-13h35
CE1/CE2	Mmes Mochon et Hamel – Mme James	Lundi / jeudi 13h05-13h35
CM1/CM2	Mme Leterrier	Mardi / jeudi 13h05-13h35

6- PRESENTATION DU RESEAU D'AIDE.

Une enseignante spécialisée (Mme Jeanne) aide certains élèves à acquérir un comportement leur permettant d'apprendre.

La psychologue scolaire (Mme Fadet) effectue des bilans pour connaître précisément les difficultés des élèves.

Un enseignant spécialisé (M. Robidel) aide les élèves les plus en difficultés en adaptant les apprentissages dans le contexte de la classe.

Tous ces enseignants partagent leur temps sur plusieurs écoles du secteur.

Leur aide peut être demandée en concertation avec l'enseignant.

7- BILAN DE L'EXERCICE PPMS

Un exercice PPMS Alerte Attentat a été réalisé au mois d'octobre. L'intérêt est, tout comme l'exercice incendie de donner les bons réflexes à chacun et de repérer les points à améliorer.

Des points de rassemblement sont définis en cas de fuite vers l'extérieur.

Un dispositif d'alerte visuel et sonore a été installé par la mairie.

Dans le cas d'un PPMS accidents naturels, il faut écouter France Bleu et ne pas venir chercher les enfants.

8- PRESENTATION DU CALENDRIER SCOLAIRE

Toussaint : du 19 octobre à 16h00 au 5 novembre à 8h45.

Noël : du 21 décembre à 16h au 7 janvier à 8h45.

Février : du 8 février à 16h au 25 février à 8h45.

Printemps : du 5 avril à 16h au 23 avril à 8h45.

Eté : 5 juillet à 16h00.

Lundi 22 avril non travaillé.

9- LA COOPERATIVE SCOLAIRE

La coopérative scolaire est un compte bancaire alimenté par les dons des parents et par des subventions de la mairie permettant aux enseignants de proposer aux élèves des projets pédagogiques nécessitant un financement.

Le photographe est passé à l'école le 9 novembre. Le bénéfice des ventes ainsi que les dons des parents permettent d'apporter des fonds à cette coopérative.

Elle permet de financer les sorties de fin d'année par exemple.

Pour exemple, le tarif d'un bus pour se déplacer au stade d'Octeville s'élève à 76 euros.

10 – PROJETS PEDAGOGIQUES

PROGRAMMES

* Les programmes élémentaires sont applicables avec les cycles suivants :

Cycle 1 : Maternelle

Cycle 2 : CP, CE1, CE2

Cycle 3 : CM1, CM2, 6ème

C'est-à-dire que les objectifs sont progressifs dans chaque cycle.

* 2 remises de livrets par an en main propre.

PROJETS COLLECTIFS :

- Projet triennal autour du cirque avec La Brèche : des spectacles en décembre, en fin d'année

- participation au festival du livre en juin 2018 sur le thème de l'Amérique et des supers héros.

- Mise en place d'un projet d'hebdomadaire d'information, réalisé par les élèves, et intitulé **Hebdo-Doisneau** sur le site internet (lancement le 7 novembre 2018) créé essentiellement avec les CM mais qui inclut aussi les autres classes.

PRINCIPAUX PROJETS DE CLASSES DEJA PROGRAMMES :

- Maternelle : Projet avec la ludothèque visant à renforcer le lien avec les familles, 2 spectacles d'éveil culturel financés par la municipalité, rencontre rondes et jeux dansés, rencontre athlétique au stade de la Butte, 2 spectacles du Trident : « Pourquoi pas ! » et « Le petit bain ! »

- U.E.M. : Inclusions dans les classes de maternelle, projet jeux avec les classes GS/CP et CE1/CE2

- GS/CP : 3 spectacles du Trident : « Pourquoi pas ! », « Le petit bain ! » et « Mirages, les âmes boréales. » Rencontre rondes et jeux dansés, orientation et anglais, projet national Ecole et cinéma.

- CE1/CE2 : rencontre avec les personnes âgées de la maison de retraite Schmitt, rencontre danse, rallye lecture avec une école de Valognes, projet e-twinning, participation au projet national Ecole et Cinéma, 2 spectacles du Trident.

- CM1/CM2 : Session de voile, cross, 2 spectacles du Trident, les CM2 feront une initiation Kayak, rencontre inter-classes en water polo fin juin, futsal, sécurité piéton, projet avec le collège Cachin sur Apprendre à Porter Secours (uniquement les CM2).

- U.E.E. Les p'tits loups : un des élèves profite du projet voile des CM, on poursuit le projet jardin, Hebdo-Doisneau, projet stop motion, projet cirque, on participe aussi aux débats philo de l'école.

11 - TRAVAUX

Réalisés :

- Mise en place de signaux lumineux et sonore pour la mise en sûreté.
- remplacement de la photocopieuse en maternelle et élémentaire.

12- QUESTIONS DIVERSES

Questions posées	Réponses apportées :
Mme Godard, parent d'élèves : « Ne peut-on pas envisager une évolution du goûter fourni au périscolaire ? En effet, il semble qu'il y a un manque de cohérence entre l'éducation au développement durable lors du temps scolaire et les goûters industriels à partir de 16 h 00. »	Mme Launoy, représentante de la municipalité : La commune s'efforce de faire évoluer le goûter de manière à avoir des produits frais, des produits bio, provenant d'un circuit court de manière à éduquer au développement durable. Depuis la rentrée, les enfants disposent plus souvent de pain frais, de viennoiseries...
Pourrions-nous avoir connaissance de l'exploitation des évaluations de CP/ CE1 ?	Les évaluations permettent à l'équipe de faire un point sur les compétences de chaque élève afin d'adapter l'enseignement aux besoins de chacun. Les données sont traitées informatiquement au sein du ministère et anonymisées. Elles sont conservées jusqu'à 5 ans après la sortie de l'élève du système scolaire. Les parents peuvent accéder aux données et exercer leurs droits sur le site du ministère.
Mme Lecerf, parent d'élèves : « Quelle est la proportion de familles et d'enfants concernés par la gratuité de la cantine, la proportion de familles concernées par la diminution et l'augmentation de la tarification, la répartition entre le prix du repas et les charges (personnels, autres...) ?	La question sera traitée lors du second conseil d'école.

L'association de parents d'élèves va relancer la vente de viennoiseries, la récolte de papiers.

La séance est levée à 19h15.

La secrétaire.
Mme Capel .

Le président.
M. Guérin.